

# RELOAD - Classification

## Commission paritaire de suivi

20 juin 2023

Le 13 juin 2023, s'est tenue la 6<sup>ème</sup> commission de suivi de l'accord de Groupe sur la mise en œuvre de la classification métallurgie au sein du Groupe Airbus en France.

### Les éléments suivants ont été présentés par la direction :

- Rôle des comités de classification fonction / métier
- Statistiques sur les remises de fiche emploi
- Retour sur les remontées collectives
- Indicateurs supplémentaires

Lors de cette réunion, la Direction a présenté l'état d'avancement de la remise des fiches emploi. **Ce sont 95% des fiches emploi qui ont été communiquées aux salariés au niveau groupe et 96% pour Airbus Defence and Space SAS.**

Suite à la revendication de la **CFE-CGC**, la Direction va instaurer, afin d'accélérer le traitement des réclamations collectives locales, **un comité de suivi paritaire** au niveau de chaque société du groupe en parallèle de celui déjà existant au niveau groupe. Le comité local se réunira mensuellement à partir de juillet.

### Traitement des réclamation collectives et individuelles

#### Individuelle

Non alignement d'un salarié avec sa fiche emploi



#### HRBP & Manager

Traitement en local HRBP / Manager

#### Collective locale

Non Alignement d'un groupe de salariés rattachés au même emploi avec leur classification



**NEW**

**Comité de suivi société**  
Traitement via comité de pilotage mis en place par certaines sociétés

#### Collective Groupe

Demande de création d'un nouveau métier ou Demande de création de fiche emploi ou revue du contenu.



#### Commission paritaire groupe

Traitement via HU / académie avec le support de Reward OU Comité de classification groupe et fonctions

**Processus de réclamations :** la CFE-CGC a demandé et obtenu clarification sur le timing de remontée des réclamations. Celles-ci pourront être effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre. La CFE-CGC a insisté pour que le retour managerial/HRBP sur les réclamations individuelles (argumenté en cas de refus d'évolution) soit formulé par écrit, dans le mois suivant la demande, conformément à notre accord de méthode.



**Traitement des réclamations :** les représentants CFE-CGC continuent à vous accompagner en cas de litige comme cela a pu être le cas sur les “points fixeurs” ou toutes autres réclamations individuelles. Parmi les sujets encore ouverts, la CFE-CGC a défendu la nécessité d’obtenir une clarification sur la reconnaissance du statut d’expert, d’architectes, des assistantes, ou des salariés ayant des délégations de signature. Ces sujets continuent à être portés par la CFE-CGC de façon à assurer, dans les fiches emploi, une reconnaissance de ces missions et des perspectives d’évolutions.



*A noter que ce sont **1568 fiches emploi** au niveau groupe (**201 pour Airbus Defence and Space**) qui auront été **réévaluées au 7 juin vers une fiche d’emploi supérieure**. Le catalogue emploi continue à évoluer avec la création de **6 nouveaux métiers et 49 nouvelles fiches emploi**.*

**Conséquences sur l’évolution du statut des salariés** La mise en œuvre de la classification a donné lieu à de nombreux changements de statut. Ce sont ainsi 3895 changements (promotions) qui s’opèreront au 1er janvier 2024. Détail ci-dessous.

<b>Promotions au 1er janvier 2024</b>	<b>Airbus Groupe</b>	<b>Airbus Defence and Space</b>
Passage de NC (35h) vers un emploi avec une durée du travail 37h (forfait)	2280	0
Passage de non cadre vers un emploi cadre (classe 11)	1222	112
Passage de cadre vers un emploi de cadre supérieur (Classe 16)	393	64
<b>Total</b>	<b>3895</b>	<b>176</b>

Lors de la précédente commission, la CFE-CGC avait demandé une totale transparence sur le nombre de salariés perdant leur statut et qui entrent dans un groupe fermé. Leur nombre est de 728 au niveau groupe, 71 sur le périmètre Airbus Defence and Space.

<b>Groupe fermé au 1er janvier 2024</b>	<b>Airbus Groupe</b>	<b>Airbus Defence and Space</b>
Sur les salariés ayant un temps de travail au forfait (37h) mappés sur un emploi de classe 8 ou inférieur	469	0
Sur les cadres mappés sur une emploi non cadre	83	19
Sur les cadres supérieurs mappés sur un emploi de classe 15 ou inférieur	176	52
<b>Total</b>	<b>728</b>	<b>71</b>

Les salariés entrant dans ces groupes fermés bénéficieront d’une protection assuré par l’accord RELOAD tant qu’ils ne changeront pas de poste. Ainsi, la rémunération de ces salariés ne sera pas impactée (bonus, part variable, prime, protection sociale, indemnité de licenciement...). La CFE-CGC rappelle que pour toute réorganisation à l’initiative de l’employeur qui conduirait à un changement de statut à la baisse, leur statut initial sera garanti via le groupe fermé.



La CFE-CGC, dans un objectif d'appropriation du processus de classification, a demandé que pour les nouveaux manager des formations soient mises en place et pérennisées.

**Nota** : module e-learning disponible dans MyPulse-learning.

## Considérations CFE-CGC

Depuis le début de la remise des fiches emplois, la **CFE-CGC**, au travers de ses représentants formés au processus de classifications, est mobilisée pour vous accompagner dans vos demandes d'éclaircissements ou de réclamations, et s'attache à la résolution des litiges.

Pour autant, certaines demandes individuelles ou collectives restent encore à finaliser.

La **CFE-CGC** a obtenu l'évolution du catalogue emploi (création de nouveau métier ou fiches d'emploi) et la révision de classifications à la hausse pour de nombreux salariés.

La **CFE-CGC** a demandé à la direction de partager la note de politique RH qui accompagnera la mise en œuvre du dispositif de classification à compter du 1er janvier 2024. De même, la **CFE-CGC**, dans le cadre de la négociation en cours sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), revendique la mise en œuvre de nouvelles règles notamment sur la gestion de mobilité, d'évolution de carrière au sein du groupe Airbus en France.

La prochaine commission groupe se tiendra début septembre et donnera la cartographie finalisée complète des emplois et des salariés par société et métier.

En attendant, et comme revendiqué par la **CFE-CGC**, les comités locaux, nouvelle instance paritaire de suivi des réclamations, se tiendront en juillet, septembre et octobre pour continuer à travailler sur les réclamations collectives locales.



**A savoir: retrouvez votre fiche emploi** sur la page d'accueil MyPulse au travers du menu Profil>menu>DonnéesPersonnelles> Documents



### Prochaines réunions

- Commission paritaire société avant le 14 juillet
- Commission paritaire groupe début septembre